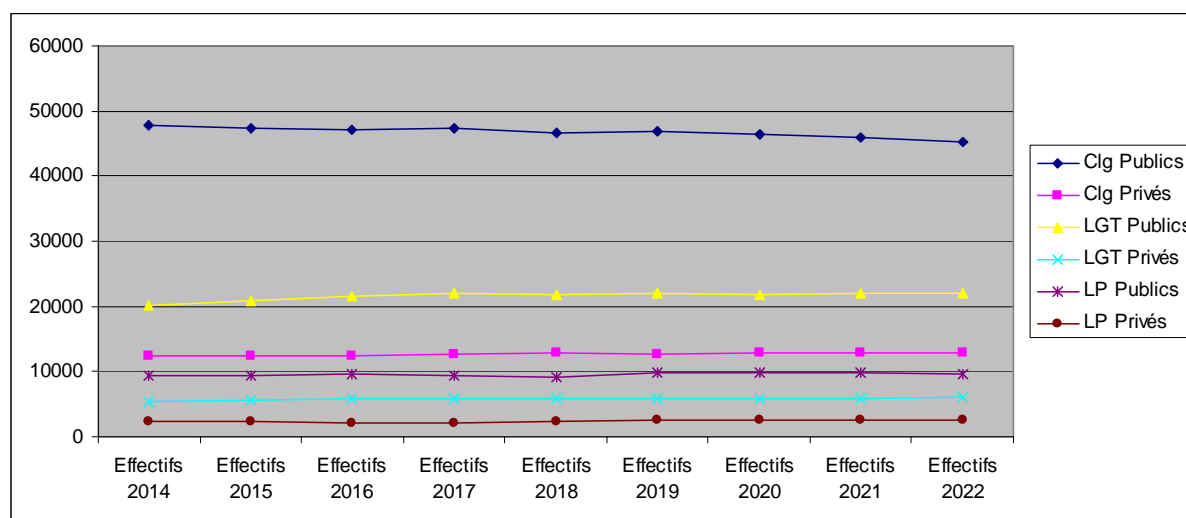


## EVOLUTION DES EFFECTIFS ET COMPARAISON PUBLIC/PRIVE

Ces effectifs sont extraits de documents fournis par le rectorat au cours des CTA.

	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Effectifs 2017	Effectifs 2018	Effectifs 2019	Effectifs 2020	Effectifs 2021	Effectifs 2022
Clg Publics	47752	47355	47111	47307	46550	46860	46512	45953	45346
Clg Privés	12371	12452	12475	12737	12790	12739	12869	12970	12948
LGT Publics	20158	20763	21457	21945	21754	21954	21908	22104	21962
LGT Privés	5417	5637	5926	5884	5840	5880	5805	5932	6015
LP Publics	9336	9446	9537	9422	9141	9756	9814	9736	9662
LP Privés	2301	2295	2218	2173	2460	2533	2481	2505	2502



	Effectifs 2014	Effectifs 2022	Evol en %
Clg Publics	47752	45346	<b>-5,04</b>
Clg Privés	12371	12948	<b>4,66</b>
LGT Publics	20158	21962	<b>8,95</b>
LGT Privés	5417	6015	<b>11,04</b>
LP Publics	9336	9662	<b>3,49</b>
LP Privés	2301	2502	<b>8,74</b>

	Effectifs 2021	Effectifs 2022	Evol en %	Evol en élèves
Clg Publics	45953	45346	<b>-1,32</b>	<b>-607</b>
Clg Privés	12970	12948	<b>-0,17</b>	<b>-22</b>
LGT Publics	22104	21962	<b>-0,64</b>	<b>-142</b>
LGT Privés	5932	6015	<b>1,40</b>	<b>83</b>
LP Publics	9736	9662	<b>-0,76</b>	<b>-74</b>
LP Privés	2505	2502	<b>-0,12</b>	<b>-3</b>

Même si on peut constater de faibles variations en % d'une année sur l'autre, il est à noter sur le long terme des évolutions favorables au privé, particulièrement en collège où la baisse démographique est très forte sur le public alors que les effectifs progressent dans le privé et dans les lycées où le privé progresse plus en % que le public.

Pour la rentrée 2022, la tendance est encore plus marquée avec une forte baisse dans les établissements du second degré entre cette rentrée et les prévisions du rectorat pour la rentrée 2022 et une forte différence entre le public et le privé en faveur de privé, qui gagne même des élèves en lycée. Il semblerait que la baisse démographique dans notre académie n'atteigne que les collèges et lycées publics...

Aucune réponse ou analyse du rectorat sur ce sujet, l'IA-DASEN de la Haute-Loire considère même que publics ou privés ces établissements font partie du Service Public d'Éducation, alors que dans ce département l'enseignement privé est en passe de supplanter l'enseignement public en termes d'effectifs élèves ! Nous ne partageons évidemment pas cette analyse, l'enseignement public ne doit en aucun cas être défavorisé au profit de l'enseignement privé comme on peut le constater avec l'ouverture préférentielle de filières dans le privé !